

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 25 mai 2026 à 17 heures, à laquelle sont présents madame la mairesse Magalie Taillon, mesdames les conseillères Brigitte Aubé et Tanya Czinkan, ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque et François Jean.

Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, est absent de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de madame la mairesse Magalie Taillon.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, sont également présents.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-144**

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ainsi que la réception d'accusé réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

La séance extraordinaire et ce qui en découle, est déclarée ouverte à 17 h 05;

Il est,  
PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan  
APPUYÉ par madame Brigitte Aubé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

**2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

**3. ADMINISTRATION**

**4. TRÉSORERIE ET FINANCES**

**5. AVIS DE MOTION**

**6. RÈGLEMENTS**

**7. GESTION DU TERRITOIRE**

**8. RESSOURCES HUMAINES**

**9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS**

9.1 Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de construction –  
Terrains de Pickleball – Parc Gilles Plante

**10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS**

**11. AFFAIRES COURANTES**

11.1 Période de questions

11.2 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-145**

Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de construction – Terrains de Pickleball – Parc Gilles Plante

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville souhaite procéder à l'aménagement de quatre terrains de pickleball au parc Gilles Plante, ainsi qu'à la réfection du sentier multifonctionnel adjacent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville à opter pour la procédure ouverte d'attribution suivant le prix proposé le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 mai 2026, conformément aux dispositions législatives applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Pavages et terrassements St-Bruno Inc. a déposé la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation provenant du fonds réservé « Fonds de parcs, terrains de jeu et espaces naturels » est nécessaire afin de pourvoir aux dépenses liées à ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Pavages et terrassements St-Bruno Inc., le contrat relatif aux travaux d'aménagement de quatre terrains de pickleball au parc Gilles-Plante, à la réfection du sentier multifonctionnel adjacent, ainsi qu'aux travaux d'électricité prévus à titre d'option, pour un montant total de 458 372,18 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et aux documents contractuels;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant du fonds réservé « Fonds de parcs, terrains de jeu et espaces naturels », pour un montant maximal de 458 372,18 \$, plus les taxes applicables, afin d'assumer l'ensemble des dépenses liées au projet incluant les travaux d'électricité;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**Période de questions**

---

La présidente de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Aucune question n'est posée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-146**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 17 h 07.

« ADOPTÉE »

La mairesse,

La directrice des Services juridiques  
et greffière,

Magalie Taillon

Me Marie-Josée Bédard